

David Do
Commissaire/Président
tlccommissioner@tlc.nyc.gov

Jason Kersten
Communications TLC
press@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

AVIS : PÉAGE PAYANT ANTI-CONGESTION MTA **ENTRE EN VIGUEUR LE 30 JUIN 2024**

Dans le cadre du programme de péage du quartier central des affaires, également connu sous le nom de péage anti-congestion (*Congestion Pricing*), le 30 juin 2024, la MTA commencera à appliquer un péage pour les véhicules entrant dans la zone d'objectif de réduction des embouteillages. La zone d'objectif de réduction des embouteillages est la zone de Manhattan située au sud de la 60e rue, à l'exclusion du FDR Drive, de la West Side Highway/Route 9A et du tunnel de Hugh L. Carey en connexion avec West Street.

Le [barème des tarifs de péage](#) approuvé par le conseil d'administration de la MTA précise que les taxis et les véhicules de location (FHV) sont éligibles à des péages par trajet qui doivent être payés par le passager pour chaque trajet à destination, en provenance, à l'intérieur ou à travers la zone de décongestion. Dans le cadre de ce plan, les péages pour les courses commanditées par des services de location à volume élevé (actuellement Lyft et Uber) seront de 2,50 \$ par voyage ; les frais pour les taxis, ceux hélés dans la rue (SHL) et les trajets commandités par d'autres bases FHV (bases de voitures noires, de livrées et de limousines de luxe) seront de 1,25 \$ par voyage. **Pour les taxis et les SHL, les frais par trajet doivent être ajoutés au compteur.** Dans le cadre de ce plan de facturation par trajet, les taxis, les SHL et les FHV ne seront pas facturés à moins que le véhicule ne soit en déplacement.

Les bases FHV doivent conclure un accord avec le MTA pour collecter et remettre les péages par voyage afin qu'ils s'appliquent aux voyages commandités par cette base. De même, les fournisseurs de systèmes technologiques (FST) doivent accepter de percevoir et de verser les péages par trajet afin qu'ils s'appliquent aux déplacements effectués dans des véhicules équipés du système technologique de ce FST.

Les FHV commandités par une base non entrée dans un accord, ainsi que les taxis et les SHL utilisant un FST qui n'a pas conclu une entente, peut se voir facturer un péage de 15 \$ jusqu'à une fois par jour payé par le propriétaire du véhicule, au lieu des péages par trajet payés par le passager, pour entrer dans la zone d'objectif de réduction des embouteillages.

Les règles TLC existantes relatives aux péages s'appliqueront à la nouvelle Tarification des péages et des péages par trajet en zone d'objectif de réduction des embouteillages.

Les vans de banlieue agréées TLC sont éligibles à une exemption du péage dans le cadre du plan d'exemption des bus de banlieue. Plus d'informations sur cette exemption, y compris pour sa demande, sont disponibles [ici](#).

Plus d'informations sur la tarification de la zone d'objectif de réduction de congestion sont disponibles sur congestionreliefzone.mta.info et plus d'informations sur la politique de péage des taxis et des FHV sont disponibles ici. Le MTA a commencé à contacter les bases FHV et les FST pour conclure un accord de facturation par trajet. Pour adhérer au plan de tarification par trajet, les bases FHV peuvent soumettre leurs coordonnées au MTA en utilisant [ce formulaire](#). Pour des questions, veuillez contacter CRZtaxifhv-support@mta.info